AUBRY DU HAINAUT

Bulletin d'Informations Municipales

Novembre 2021

Sommaire

Edito de Mr le Maire p.2

Actions Municipales p.3

Expression p.6

Travaux p.7

Service Jeunesse p.8
Accueil de loisirs de juillet 2021, Périscolaire, Aide aux devoirs, Pause méridienne

Santé p.9
Dépistage Covid 19, Mois de l'activité physique

Services aux séniors p.10
Site Internet, Fichier des personnes vulnérables, Bibliothèque à la maison

Baptême du Stade Raymond SORGE et Journée des Associations p.11

Vie de la commune p.12
Commémorations, Boîte à lire, Fleurissement du Village, Rendez-vous aux jardins, Concours des maisons fleuries, Anniversaire de la Doyenne, Vide grenier, Nettoyage du village

Propreté Urbaine p.14

Infos Pratiques p.15
Carte d'identité, Inscription sur les listes électorales, Recensement citoyen, Carte Pass Déchets, AlerteSMS

Du côté de Valenciennes Métropole p.17

Du côté du Parc Naturel Scarpe-Escaut p.18

Retrouver les informations concernant le municipalité et les manifestations

sur le site et le facebook de la Mairie :

https://www.aubryduhainaut.fr

https://www.facebook.com/AubryduHainaut

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Après un an et demi de crise sanitaire, l'offre associative a refait surface cet automne. Certes des protocoles sanitaires sont encore applicables mais néanmoins, dans ce domaine, les associations retrouvent petit à petit leur public.

Les premiers mois de l'année 2021, ont été placés sous le signe de la vigilance : vigilance dans les écoles et les accueils périscolaires et de loisirs avec une application stricte des protocoles sanitaires afin d'éviter les brassages des enfants, vigilance dans l'exposition au risque sanitaire de nos aînés et personnes fragiles et de chacun de nous, avec une campagne de dépistage dès la première semaine de janvier, vigilance dans la reprise des activités associatives et dans les cérémonies commémoratives en comités restreints.

Ce premier semestre ne donnera lieu qu'à peu de pages de compte-rendu dans le présent bulletin municipal, traditionnellement riches en images témoignant du dynamisme associatif de notre commune.
Ce bulletin ne présentera ni cérémonie des vœux, ni fête des mères, ni fête de l'école et c'est bien triste.

Mais place au sourire, place à la reprise de la vie sociale, depuis le début du second semestre.
Dès juillet, le centre de loisirs a repris ses quartiers d'été au grand bonheur des enfants à nouveaux nombreux à profiter des sorties et des animations d'une équipe jeunesse impatiente de les accompagner après des mois souvent moroses.

Fin septembre, la municipalité a souhaité offrir aux associations une vitrine de leurs activités et leur donner un élan dans la reprise de celles-ci. Le forum des associations proposé aux habitants a connu un vif succès avec une dizaine d'associations présentes. Le catalogue des associations bâti sur un concept voisin du catalogue des commerçants distribué à Noël 2020, recense toutes nos associations, et ces deux guides seront, j'en suis sûr, de beaux instruments de connaissance du patrimoine associatif et commercial de notre commune, notamment pour les nouveaux arrivants.

A la même date plusieurs évènements sportifs ont jalonné une journée d'hommage rendu à Raymond Sorge dont le stade porte désormais le nom. Cette dénomination voulu par bon nombre d'habitants, d'anciens joueurs et la municipalité, a donné l'occasion d'un rassemblement festif dans une atmosphère fraternelle que Raymond aurait apprécié.

Dans l'espoir d'une sortie de crise, de réduction progressive de nos contraintes sanitaires, il nous appartient maintenant de reprendre le chemin du dojo, des salles municipales pour y peindre, y coudre, y danser, y faire du sport ou simplement s'y réunir.

Les prochains bulletins municipaux dont la fréquence passera à nouveau à deux par an, alternés avec des flash infos, relateront à n'en pas douter ce dynamisme retrouvé et seront les témoins des sourires retrouvés.

Il reste bien sûr quelques pas à franchir de manière raisonnée dans notre vie communale : le comité des aînés à mettre en place, la reprise des goûter ou repas des aînés dès que possible, les flâneries de Noël par l'association « *Un monde en fête*», les représentations de Noël, le chocolat offert aux enfants, le père Noël à l'école, et bien d'autres moments de convivialité.

Bonne lecture à tous et bonnes fêtes de fin d'année en attendant de vous retrouver nombreux à l'occasion d'une des festivités, commémorations, salons, représentations culturelles qui viendront égayer nos prochains mois.

Raymond ZINGRAFF
Maire d'Aubry du Hainaut

Actions Municipales

Vous trouverez dans ces quelques lignes les principales décisions qui ont été prises lors des réunions de Conseil Municipal depuis le 9 décembre 2020.

Conseil Municipal du 09 décembre 2020

Diverses délibérations ont porté sur des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de Valenciennes Métropole relatives à l'aménagement d'un parking devant l'école, à la rénovation de la toiture et des menuiseries de l'ex-logement de fonctions du directeur d'école ainsi qu'au câblage internet de l'école et de la mairie. Les montants des travaux faisant l'objet des demandes de subvention s'élèvent globalement à 84 000 € T.T.C.

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre une convention avec Unis-Cité, une association ayant plus de 20 ans d'expérience dans l'organisation de programme de Service Civique.
Sur la base de cette convention, la commune a pu recruter pendant une période de 6 mois un binôme de volontaires qui ont accompagné les enfants présents au périscolaire par diverses activités pédagogiques notamment dans le domaine de la citoyenneté.

Le Conseil municipal a voté les tarifs de la restauration scolaire, périscolaire et de l'accueil de loisirs en incluant de nouvelles dispositions liées à l'extension de la plage horaire du périscolaire du soir jusque 18h30, à la mise en œuvre du groupement de commandes Restauration scolaire, à la recommandation de la CAF d'établir les tarifs de participation des familles selon le quotient familial.
A noter que l'expérimentation de l'extension à 18h30 du périscolaire démarrée en janvier 2021 a été reconduite pour l'année scolaire 2021 – 2022. Pour ce qui concerne la restauration scolaire, le marché attribué à la société API a permis d'intégrer dès le 4 janvier 2021, les objectifs de la loi EGALIM en matière d'emploi de produits issus de l'agriculture biologique, de promouvoir les circuits courts et d'améliorer la qualité nutritionnelle des menus.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable à la création d'une chambre funéraire au 148 B rue Henri Maurice à Aubry-du-Hainaut, en réponse à la consultation du préfet appelé à statuer sur la demande d'autorisation de création de cette chambre funéraire des « Pompes Funèbres HENNARD », basées à Hérin.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal des délégations à M. Thierry Cochon, conseiller municipal délégué à la sécurité et à la lutte contre les incivilités.

Conseil Municipal du 26 février 2021

Au cours de cette réunion des corrections ont été apportées aux tarifs votés lors de la réunion précédente et le règlement intérieur du Conseil municipal a été adopté.

Le Conseil municipal a acté la mise en conformité des compétences de Valenciennes Métropole portant sur la « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations » (loi MAPTAM – 2014) ainsi que sur la prise des compétences relatives à l'Eau et à l'Assainissement (loi NOTRE – 2015) et la compétence relative la gestion des Eaux Pluviales Urbaines (Loi Ferrand-Fesneau - 2018).

Ces prises de compétence de Valenciennes Métropole se traduisent par la disparition progressive des syndicats intercommunaux auxquels la commune adhérait : SIARB pour l'assainissement

et les eaux pluviales urbaines et Syndicat des Eaux du Valenciennois pour l'Eau.

En questions diverses Monsieur LAUDE a posé la question du droit d'expression de l'opposition dans le bulletin municipal. M. le Maire a confirmé qu'il s'agissait d'un droit de l'opposition et que dès le prochain bulletin, une tribune serait disponible.

Conseil Municipal du 13 avril 2021

Le Conseil municipal a approuvé le compte de gestion 2020, dressé par le Trésorier Public, le Compte Administratif 2020 en tout point conforme ainsi que le budget primitif de la commune.

Au cours de cette séance le Conseil municipal a fixé les taux d'imposition 2021.
Cette délibération a pris en compte la décision du législateur de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes pour pallier le déficit de recettes communales suite aux dispositions de la loi de finances 2020 qui actait la suppression de la taxe d'habitation. Désormais, le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 (TFPB), à savoir 19,29%, s'additionne au taux communal.

Considérant qu'il n'y avait pas lieu de modifier les taux d'imposition au-delà de ce transfert, le Conseil Municipal a décidé de reconduire les taux 2020 et donc d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale

Conseil Municipal du 10 juin 2021

Comme l'année dernière, eu égard à la situation sanitaire qui a contingenté les activités des restaurants et débits de boisson, le Conseil Municipal a accepté la proposition de Monsieur le Maire d'exonérer le Coq d'Aubry de la redevance d'occupation du domaine public (droit de terrasse).

De même, le Conseil municipal a décidé de limiter le règlement par l'Il ô Marmots des loyers et des fluides au prorata d'ouverture de la crèche.
Le Conseil Municipal a accédé à la demande d'un riverain d'un espace vert situé rue Nicolas de la Pierre, proposant de clore et d'entretenir cet espace sur la base d'une convention d'usage temporaire, révocable à tout moment en cas de réemploi par la commune.

Conseil Municipal du 23 septembre 2021

Comme en fin d'année 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'intermédiation de l'association Unis-Cité pour le recrutement d'un binôme de volontaires dans le cadre du Service Civique afin de poursuivre l'accompagnement en périscolaire.

A la demande de M. Laude, le sujet de la numérotation des immeubles situés de part et d'autre du giratoire de la RD13, le long rue Henri Maurice a été abordé. Les problèmes liés au manque de logique de la numérotation existante seront accrus du fait de nombreuses erreurs de livraisons de la part des fournisseurs des établissements Hennard.

Un des propriétaires concernés propose aux fins d'éviter ces erreurs de livraison, la pose de panneaux informant de la position exacte des « Pompes Funèbres ».

M. le Maire indique que plusieurs solutions de renumérotages ont été étudiées et qu'une d'entre elles permettraient de changer la numérotation de quatre maisons seulement. Cette solution qui sera présentée aux propriétaires, apporterait une cohérence globale de numérotation éviterait un changement massif de numérotation avec son lot de difficultés de changement d'adresse dans les documents officiels, notamment pour des entreprises inscrites dans les registres de commerce.

Opération Achetons Aubrysiens

Afin de donner un coup de pouce au commerce local, la municipalité a mis en place un dispositif de bonification des achats effectués au cours de la période de Noël de 10 euros par famille.

Un peu plus d'une centaine de familles a participé à cette opération.

Le guide des commerçants publié à cet effet a permis aux habitants installés récemment de découvrir nos pépites locales.

Actions Municipales

Commission Jeunesse

Quelques nouvelles ……
Le comité composé d'élus et d'habitants a lancé depuis septembre ses premières commissions.
Ses réflexions ont porté sur la petite enfance (crèche et ram), sur l'école, sur le périscolaire (accueil du matin , restauration scolaire, accueil du soir).

Le travail mené a pour objectif d'assurer la connaissance et la qualité des accueils proposés sur notre commune. C'est ainsi qu'une présentation du RIPESE (relais intercommunal petite enfance Scarpe-Escaut), ses missions d'information, de professionnalisation, d'animation et d'observation ont été exposées.

Le fonctionnement de la cantine a mis en évidence le niveau sonore assez important au moment des repas. Un habitant du village s'est proposé de fabriquer un sonomètre, appareil qui permet de visualiser par des couleurs le bruit ambiant. L'expérience a commencé dès cette rentrée, espérons pour un plus grand confort des enfants.

Le renouvellement des jeunes en service civique pour l'aide à l'encadrement des temps périscolaires a été entrepris dès juillet pour pouvoir continuer cette forme de contribution à la formation des jeunes.
Tous ces services ont fonctionné en respectant les protocoles sanitaires du moment. C'est ainsi que l'ALSH de juillet a fonctionné à la satisfaction de tous.

Différentes questions auxquelles nous essaierons de trouver une réponse : Comment optimiser le parking du Ringal? Quel renouvellement pour la cour arrière de l'école? Quelle signalisation devant l'école?…..
La prochaine réunion aura lieu fin octobre.

Elisabeth DUBOIS,
Adjointe en charge des affaires scolaires, périscolaires et enfances, VP du Comité Municipal « Jeunesse »

Commission Sports, Loisirs, Culture, Santé

A Aubry, nous sommes riches de 23 associations sportives et culturelles. Le chant, les danses, la peinture et le dessin, la couture et le patchwork, les aînés et les anciens combattants, le jardinage, les activités pour nos enfants, les animations diverses et les fêtes sont représentés. Pour le sport, nous pratiquons la colombophilie, les arts martiaux, le football, les loisirs mécaniques, la marche, le cyclisme et la gymnastique.

Pour toutes, l'heure de la reprise a sonné et elles cherchent des nouveaux adhérents, la municipalité a créé un livret qui a commencé à être distribué et qui est disponible à la mairie comportant tous les renseignements utiles. Des informations complémentaires sont disponibles sur les sites web et facebook des associations, ainsi que sur le site web de la mairie : www.aubryduhainaut.fr/vivre-a-aubry

Le nouveau Comité Municipal « Sport Loisirs Culture Santé » a pour but de mener des opérations de la commune comme organiser le forum des associations, le livret et aussi de coordonner les forces de plusieurs associations pour des projets ponctuels plus larges dans le domaine de la culture et de la santé.

A ce propos, j'invite les Aubrysiens à participer au téléthon du 5 décembre sur la place Charles de Gaulle. Ce comité est composé de 12 personnes, élus ou non, tous actifs dans des associations et / ou dans leur profession ; elles apportent leur expérience et leur expertise et ont leur réseau. J'invite donc les associations, si besoin était, à consulter le comité pour faciliter leurs actions.

Jérôme DENYS,
Adjoint aux sports et aux associations, VP du Comité Municipal « Sport Loisirs Culture Santé »

Commission Cadre de Vie

Les 12 membres de la commission Cadre de vie se sont réunis plusieurs fois depuis sa mise en place, différents sujets ont été abordés tels que le fleurissement et le nettoyage du village, le nettoyage du cimetière, la plantation d'arbre et le concours des maisons fleuries.

Le fleurissement du village a eu lieu au printemps. Nous avons fleuri les bacs avec l'aide précieuse des bénévoles. Des plants à repiquer ont été offerts par des jardiniers du village et d'autres ont été achetés par la Mairie. Nous allons commencer très prochainement le fleurissement d'automne. Nous remercions les habitants qui entretiennent les bacs situés à proximité de leur domicile.

Le nettoyage du village a été fait une première fois le samedi 03 Juillet et une seconde fois lors du World Clean Up Day le 18 Septembre. Nous remercions tous les participants qui ont su se mobiliser lors de ces deux événements. Nous pensons reconduire cette action régulièrement.

Le concours des maisons fleuries a été relancé. (Voir p 13)

Un nettoyage du cimetière a été fait par des membres de la commission ainsi que par les bénévoles le samedi 15 octobre 2021.

D'autres projets seront abordés lors de prochaines réunions.

Julie LAÏ,
Adjointe communication, environnement et cadre de vie, VP du Comité Municipal « Cadre de Vie »

Expression

Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie participative. Le texte suivant est publié sans retouche et n'engage que leurs auteurs

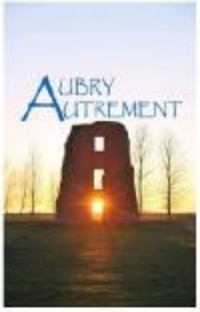

Mieux communiquer ?...oui mais Autrement !

Chères Aubrysiennes, chers Aubrysiens,

Nous avons le plaisir de vous retrouver et de pouvoir nous exprimer pour la première fois à travers le bulletin d'informations municipales. Ce droit d'expression légitime avait été demandé lors du conseil municipal du 26 février 2021.

Il vient en complément de nos feuillets Com'Infos de septembre 2020 et mai 2021 que vous avez reçus et qui reflètent notre souci de pouvoir vous rendre compte de nos actes et décisions pris dans le cadre de nos fonctions d'élus. A travers les conseils municipaux ou des comités extra-municipaux (commissions), nos propositions sont parfois adoptées comme l'inauguration du stade au nom de Raymond Sorge, la plantation d'arbres (2 pour commencer devant la mairie), ou à l'étude (création de sanitaires au cimetière...). Nous vous invitons d'ailleurs à venir assister aux réunions de conseil *(mesures sanitaires levées)*.

Vous nous sollicitez régulièrement pour être informés de la vie communale. Comme vous, nous attendions et aurions pu imaginer une bien meilleure communication de la majorité issue de la fusion de deux listes. Nous comprenons votre souhait de ne pas pouvoir vous contenter d'informations lues à travers les quelques panneaux d'affichages ou des flyers annonçant les manifestations festives et de celles glanées sur le site officiel de la mairie *(et ceci uniquement si vous en avez la possibilité informatique)* : comptes-rendus et procès verbaux des conseils municipaux ; communiqués de M le Maire que vous pouvez recevoir par courriel si vous avez sollicité votre inscription.

Le contenu et la très faible périodicité des Flash-Infos et du bulletin municipal sont, pour nous, Aubry Autrement, insuffisants.

Le contexte sanitaire que nous subissons encore actuellement ne peut pas être la cause de cette situation. Autrement, et pour lever vos inquiétudes nous aurions mieux communiqué, par exemple, sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Autrement, nous vous aurions rendu compte plus régulièrement du travail des adjoints, des élus et des différents comités...

Des travaux ont été réalisés ou sont en cours autour de l'école

En octobre 2020, la mairie d'Aubry du Hainaut a répondu favorablement et avec opportunité à un appel à projet lancé par le Département nommé le dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) de moins de 5 000 habitants ». S'il a fallu être réactif puisque le conseil municipal ne disposait que de 15 jours pour se décider, cela a permis de financer plusieurs projets dont :

- L'aménagement paysager du square des anciens combattants (en face de l'école)
- La réfection de la toiture et des menuiseries de l'ancien logement de fonction du directeur d'école
- La mise en place de prises RJ45 pour faciliter l'accès à la fibre optique pour relier la mairie et toutes les salles de classe de l'école à internet.

Ces travaux ont été réalisé avec le soutien du Conseil Départemental du Nord dans le cadre du plan de relance (A.D.V.B.) et le Fond de Soutien aux Investissements Communaux (F.S.I.C.) de Valenciennes Métropole :

Conseil Départemental :	34 956,00 €
Valenciennes Métropole :	17 588,68 €
Part communal :	31 352,12 €
Coût total des travaux :	83 896,80 €

Aménagement du square des Anciens Combattants

Le square des anciens combattants a été aménagé en mars 2021.

Cela répondait à plusieurs nécessités :

- L'aménagement de 8 places de parking en face de l'école pour fluidifier la circulation et faciliter le stationnement notamment à 8h30 à l'arrivée des écoliers et à la sortie de l'école à 16h30.
- L'embellissement du square des anciens combattants grâce à un aménagement paysager (parterres avec bordures, ardoises et plantes)
- Permettre l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) au monument des Anciens Combattants.

A noter que l'hôtel à insectes installé par les enfants de l'école a été préservé et valorisé.

L'immeuble situé au 63 rue Henri Maurice (ancien bâtiment à l'entrée de l'école)

Un permis de construire a été déposé début octobre 2021 pour la rénovation complète de cet immeuble.

Un projet autour des 200 000 € TTC de travaux pour l'amélioration de 250 m² qui permettra de créer des salles pour l'accueil des enfants du périscolaire, de l'aide au devoir, des accueils de loisirs et, selon les disponibilités, à d'autres usages pédagogiques et associatifs.

La toiture et les menuiseries extérieures ont été rénovées en mars et avril 2021.

Le futur bâtiment devrait être opérationnel entre juin et septembre 2022.

Christophe LECOSSIER
Adjoint à l'urbanisme et au patrimoine bâti

A.LS.H. Juillet 2021

Cette année, ce sont 94 enfants qui ont pu profiter de l'accueil de loisirs d'été organisé par le service jeunesse du 8 au 30 juillet 2021 sur le thème:

La tête dans les étoiles

Les enfants ont pu plonger leur tête dans les étoiles à travers divers activités sportives, manuelles, culturelles et d'expression proposées par une équipe de 14 animateurs.

Ils ont été directement immergés dans le thème dès le premier jour, grâce à une mise en scène proposée par l'équipe d'animation et ont pu faire la connaissance de la mascotte du service jeunesse IKO le lion tout droit venu de la planète "Aubry 494" en fusée spatiale. Ce personnage a plu aux enfants ainsi qu'aux parents tout au long du mois de juillet.

Pour combler les enfants, le service jeunesse de la mairie d'Aubry du Hainaut, a pu proposer un beau planning d'activités notamment les sorties : Parc Astérix, Piscines, Zoo de Lille, City parc, La coupole, Bagatelle, Accrobranche, Camping du parc d'Olhain,….

Les enfants ont également eu l'opportunité d'être initié à différents sports, gracieusement offerts par le département du nord dans le cadre de leur action "Village en Sport", comme le crossfit, l'archery tag, l'aviron à l'étang du Vignoble, la canne de combat et l'éveil sportif.

Périscolaire

Les garderies sont totalement indépendantes de l'école et sont gérées par la mairie. Le personnel est constitué d'agents de service et d'animateurs titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animations. On y trouve le plus souvent des jeux de sociétés et diverses activités sont proposées (dessins, coloriages, puzzles,…).
Les animateurs organisent aussi des ateliers d'éveil, des activités sportives, … Le goûter est à prévoir par les familles.

Au milieu de ses petits camarades, votre enfant patientera activement jusqu'à votre retour !

Les accueils du matin sont plus des temps calmes et des temps d'éveil et de réflexion contrairement aux accueils du soir où votre enfant sera plus en activités sportives, d'expressions qui permettront aux enfants de se défouler après leur journée d'école.

L'inscription se fait auprès du service jeunesse. Un certain nombre de documents administratifs vous seront demandés. Depuis Janvier 2021, la commune a fait le choix de mettre en place un espace famille en ligne qui permet de simplifier les réservations aux différents services proposés pour les enfants ainsi que le paiement sécurisé en ligne qui permet de régler ses factures en quelques "clics".

Fréquentations moyennes:
Matin : 30 enfants
Soir 16h30-17h30 : 10 enfants de classes maternelles et 22 enfants de classes élémentaires
Soir 17h30-18h30 : 5 enfants de classes maternelles et 6 enfants de classes élémentaires

Aide aux devoirs

La municipalité a mis en place il y a quelques années ce service afin de proposer aux élèves de classes élémentaires un accompagnement personnalisé permettant de mieux assimiler et de mieux comprendre ses leçons. Il est constitué de plusieurs petits groupes encadrés par des bénévoles. Il est proposé les lundis et les vendredis pour des raisons organisationnelles mais à partir de la rentrée des

Service Jeunesse

vacances de la Toussaint, ce service sera proposé les lundis et les jeudis afin de mieux répondre aux besoins des familles.

Fréquentation moyenne : 7 enfants

Pause méridienne

Le temps du midi, appelé « pause méridienne », est un temps périscolaire d'une durée de deux heures encadré par le service jeunesse de la mairie qui doit s'inscrire en cohérence avec le temps scolaire afin de garantir la continuité de la journée de l'enfant.

Positionnée entre les temps de classe, elle est un moment essentiel pour l'enfant et contribue à son équilibre et à son épanouissement tout en respectant le régime alimentaire et culturel de chacun. La fréquentation à ce service nécessite d'effectuer deux services de restaurations car la capacité d'accueil du restaurant scolaire ne permet pas d'accueillir tous les enfants inscrits sachant que l'effectif ne cesse d'augmenter.

La pause méridienne est divisée en deux temps : un temps de restauration et un autre de récréation, où les enfants sont amenés à participer à des activités physiques, culturelles et manuelles. De plus, un projet est mise en place par des volontaires en service civique portant sur le thème du

"vivre ensemble, ça s'apprend !"

Fréquentation moyenne:

- 37 enfants maternelle
- 74 enfants primaires

Nouveauté depuis janvier 2021, le prestataire de cantine est API restauration Thiant.
Loi EGAlim : 50 % de produits bio ainsi qu'un repas végétarien proposé par semaine.
Dessert : certains produits locaux ou fait maisons.
Qualité, gout et mixture mieux apprécié par les enfants ainsi que les adultes présents sur les temps de cantine.

Santé

Dépistage Covid

L'année 2021 a débuté avec la poursuite de la pandémie. La période des fêtes est propice à rompre les gestes barrière. C'est pourquoi la municipalité, soucieuse de la santé de ses habitants, a organisé une campagne de dépistage. Celle-ci s'est déroulée le 7 janvier, en partenariat avec le Centre Hospitalier de Valenciennes et l'ADILH qui ont été présents toute la journée en salle Armel Joly.

Le centre hospitalier avait déployé toute sa logistique, la mairie avait installé trois postes de prélèvements et les infirmières libérales de l'ADIH se sont relayées afin d'exécuter les tests PCR. Des bénévoles du village se sont aussi relayés afin d'assurer l'accueil et guider les habitants sur le circuit établi.

Les portes sont restées ouvertes en continue de 8h30 à 18h00. Les analyses ont été effectuées par le laboratoire de l'hôpital qui a restitué les résultats dans les 24H00. Au total 65 Aubrysiens se sont fait tester. Par chance l'ensemble des tests sont revenus négatifs, rassurant ainsi tous les participants de cette journée.

Mois de l'activité physique

La municipalité vous a relayé sur son site, son facebook et par voie d'affichage chez les commerçants Aubrysien du « Mois de l'activité physique ».

Cette initiative, sous l'égide de l'association « Vivons en forme » et Valenciennes Métropole, a été mise en place à la sortie de la troisième vague de la pandémie. La crise sanitaire et les confinements successifs étant passés par là… et si on profitait de l'arrivée des beaux jours pour prendre l'air et se remettre à l'activité physique ! Avec un slogan :

« Dis-moi comment tu bouges ! »

Il s'agissait d'envoyer des photos réalisées au cours d'activités physiques sur le site dédié.

Jean Marc GOSSELIN
Adjoint santé, vieillissement, bien-être

Site internet

Nous avons entendu vos demandes concernant tous les sujets qui gravitent autour des séniors : transport, aides, pathologies du vieillissement, modes de prise en charge en institution, adresses utiles…
C'est dans cet objectif que la municipalité a retravaillé son site. Désormais un onglet spécifique vous permet de retrouver un grand nombre d'informations voire de liens pour cette classe d'âge.

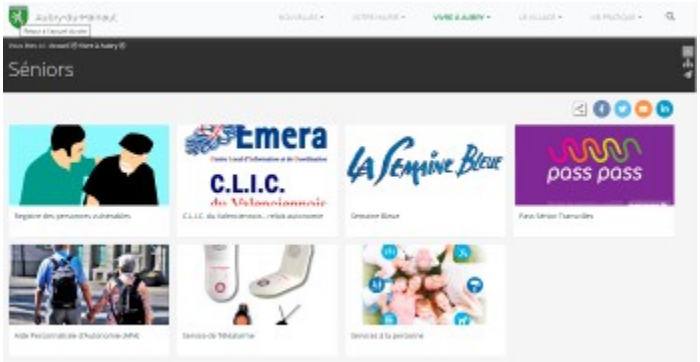

Nous vous laissons explorer cette mise à jour du site.
Nous restons à votre écoute, si vous ne trouvez pas les réponses à vos interrogations, n'hésitez pas de nous contacter. Dans la mesure du possible nous y répondrons, soit oralement, soit en vous fournissant une documentation adaptée, soit en vous mettant en lien avec un organisme compétent et en enrichissant le site des demandes auxquelles nous n'aurions pas encore apporté de réponse.
Adresse du site : https://www.aubryduhainaut.fr

Jean Marc GOSSELIN
Adjoint santé, vieillissement, bien-être

Personne vulnérable, signalez vous auprès de la Mairie!

La Mairie tient un registre communal qui permet de veiller sur les personnes fragiles, isolées ou en situation de handicap.

Ce registre n'est utilisé qu'en cas de période de fortes chaleurs, de grand froid ou de crise sanitaire. Il fait partie du dispositif de plan d'alerte et d'urgence.
Ce registre permet à la Mairie de prendre contact avec les personnes isolées afin de s'assurer de leur bonne santé, de recueillir leurs besoins et de leur rappeler les consignes d'usage pour vivre au mieux ces périodes difficiles.

Il concerne :

- les personnes âgées **de 65 ans et plus,**
- les personnes âgées de **plus de 60 ans, reconnues inapte au travail.**
- les personnes **adultes handicapées**.

Pour effectuer votre inscription ou celle d'un proche vous pouvez:

- contacter la Mairie au 03 27 28 13 81
- télécharger le formulaire d'inscription sur le site de la commune (rubrique « Vivre à Aubry », « Séniors») et nous le retourner

Bibliothèque à la Maison

La commune adhère au dispositif « Bibliothèque à la Maison ». Evadez-vous par la lecture, faites que la lecture soit un antidote à l'isolement.

Nous vous proposons en partenariat avec le département et sa médiathèque une offre adaptée et de qualité. Ce service est dédié aux Aubrysiens de plus de 60 ans. La périodicité est d'une fois par mois.

Pour profiter de ce nouveau service de portage à domicile, merci de retourner le coupon réponse joint à ce bulletin.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter Mme Thérèse ZAREMBA :
Tel : 03 27 28 13 81 les jeudis et vendredis après-midi
Courriel : bibliothequeaubryduhainaut@gmail.com

Baptême du Stade Raymond SORGE et Journée des Associations

Le 26 septembre, plusieurs évènements se sont enchainés en hommage de Raymond Sorge, ancien Conseiller Municipal et Président de l'association de football locale, décédé au début de la crise sanitaire en 2020, et afin de relancer les activités associatives fortement éprouvées au cours des derniers mois.

Dès le matin, une randonnée a vélo a été proposée par l'Etoile Cycliste Aubrysienne, de même qu'une marche organisée par l'association Nord Solidarité au profit des « Enfants de Tchernobyl ». Ces activités auxquelles près de 300 personnes ont participé ont été ponctuées par un lâcher de pigeons par la Colombe Aubrysienne.

A partir de quatorze heures, plusieurs associations avaient investi la salle des Mazingues pour y présenter leurs activités et inviter les passionnés ou les novices à venir grossir leurs rangs et s'adonner au chant, à la danse, au football, à la peinture, à la couture ou à la moto, ou encore apporter son bénévolat à des associations organisant des manifestations festives dans la commune.

Ce premier forum des associations a connu un vif succès.

Un livret des associations Aubrysiennes remise aux participants est disponible en mairie pour tous les habitants et en particulier les nouveaux arrivants afin qu'ils puissent découvrir la richesse associative de notre commune.

Point d'orgue de la journée, le baptême du stade municipal au nom de Raymond SORGE en présence de sa famille, d'amis et de nombreux anciens joueurs de football, a constitué un moment d'une très grande émotion, suivi ,comme sans doute Raymond l'aurait apprécié, d'un match de jeunes footballeurs du HACLE (Hérin Aubry Culture Loisirs Evasion) et du club voisin de Petite-Forêt et d'un match entre anciens joueurs.

Raymond SORGE

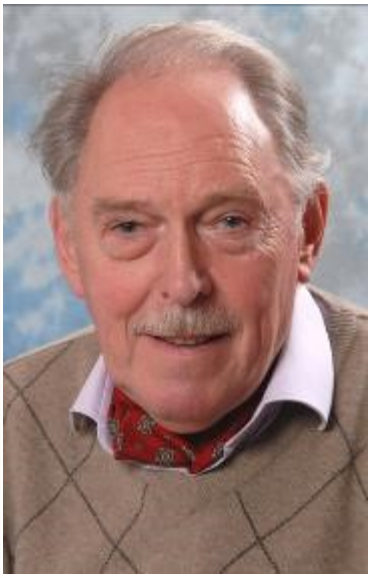

Arrivé à Valenciennes fin des années 1970, Raymond SORGE, s'est installé avec son épouse à Aubry du Hainaut, en 1979.

Dès lors, il s'est impliqué dans les festivités municipales et en 1989, M. HOURDEQUIN lui a proposé de rejoindre sa liste aux municipales.

Auparavant, il avait entrainé des équipes de basket, notamment de son employeur la SNCF (près d'Arras, puis aux Cheminots à Valenciennes)

A Aubry pas de basket, mais du foot. Très vite il a rejoint le club local pour construire une nouvelle dynamique avec les anciens joueurs et progressivement il s'est occupé des équipes de jeunes, puis est devenu président du club.

Adjoint au sports et aux associations, pendant plusieurs mandats, il a quitté la vie municipale en 2014.

Il s'est éteint le 23 mars 2020 à l'âge de 84 ans (né en juillet 1936) en tout début de la période de confinement.

Commémorations

C'est en comité restreint que les commémorations de l'appel du 8 mai, du 18 juin et celle de la libération d'Aubry le 2 septembre ont eu lieu dans le respect des distanciations physiques et des gestes barrières.

Boîtes à lire

Deux boîtes aux couleurs vives sont installées près du béguinage du Moulin et sur la place du Ringal, devant l'école. Ce sont des bibliothèques de rue ou boîtes à lire. Chacun peut y déposer ou emprunter un livre gratuitement, à tout moment selon ses envies. Vous y trouverez des livres enfants et des livres adultes ainsi que des revues. Partage, respect, convivialité, sont les maîtres mots qui favoriseront l'accès à la lecture pour tous en donnant une deuxième vie aux livres qui nous auront plu. Respectons ce matériel et son fonctionnement et bonnes lectures à tous.

Merci à ceux qui ont permis de réaliser ce projet : le FIL (Fond d'Initiatives Locales) de Valenciennes Métropole , la Municipalité, le CBA (Collectif de Bénévoles Aubrysiens).

Fleurissement du Village

La plupart des bacs à fleurs du village ont été nettoyés fleuris et entretenus par les personnes du CBA. Des habitants proches des bacs ont aidé à la plantation et à l'arrosage même si l'été n'a pas été particulièrement sec … Petit à petit des couleurs égayent notre village !
Il reste encore à faire mais le collectif de bénévole fait de son mieux soutenu par la municipalité.

Rendez-vous aux jardins

Dans le cadre de l'opération Rendez-Vous aux Jardins, organisé par le ministère de la culture, les élèves de l'école d'Aubry-du-Hainaut, ont pu , pour terminer l'année scolaire, découvrir le parc et les arbres remarquables du Château.
Un grand merci à Mr et Mme RICHET, propriétaires du Château, pour leur accueil.

Concours des maisons fleuries

Cette année 2021 aura vue le retour du concours des maisons fleuries. La commission d'attribution des prix a effectué deux passages fin juin et fin août pour évaluer la qualité et l'harmonie des jardins des participants. Après délibération, le jury a attribué les prix suivants:

1er : Mr Gérard PERU
2ème : Mr José DULIEU
3ème : Mme Magalie BRANQUART
4ème : Mme Delphine BOUDEN
5ème : Mme Régine PILLOT

Le prix spécial est attribué à Mme Magalie BRANQUART pour l'originalité et l'utilisation d'objets récupérés.
Les récompenses seront remises lors de la cérémonie des vœux du maire.

Anniversaire de la doyenne

Mr le Maire et Mme Dubois se sont rendus chez la doyenne du village, Mme Juliette DELFOLIE, afin de lui souhaiter un excellent 98ème anniversaire.

Vide Grenier

L'association « Étoile Cycliste d'Aubry-du-Hainaut » a organisé son deuxième vide grenier le dimanche 29 août 2021.
Ce sont 212 exposants qui ont occupé la résidence du Moulin et la rue Pasteur dans le respect des règles sanitaires recommandées par la Préfecture.
Les chineurs ont pu se désaltérer au stand tenu par l'association « Étoile Cycliste » et se restaurer au stand de l'association « Un Monde en Fête ».
Une très belle journée pour tous.

Opération Village Propre / World Clean Up Day

Une Trentaine de volontaires se sont retrouvés lors des journées « Opération Village Propre » du 3 juillet 2021 et du « World Clean Up Day » du 18 septembre 2021 pour procéder à des désherbages et au ramassage de détritus. Plus de 100 kilos de déchets issus d'incivilités ont ainsi été collectés (papiers, cannettes, cartons,…). Merci à tous les volontaires pour leur engagement. Et parmi eux aux résidents du Foyer Notre Dame toujours disponibles pour ces opérations.

L'entretien des trottoirs et fils d'eau

Chaque riverain est responsable de l'entretien des trottoirs et fils d'eau aux abords de son logement. Il doit nettoyer quand cela est nécessaire, le caniveau à proximité afin de permettre le bon écoulement des eaux pluviales. En cas de neige, le riverain se doit également de balayer ou gratter le trottoir en fonction des intempéries hivernales.

La collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères sur la commune est assurée par la communauté d'agglomération, Valenciennes Métropole. Rappelons que la collecte se fait les jeudis.

Les déchets verts

La collecte des déchets verts est effectuée 1 lundi sur 2. Sont collectés les tontes de pelouses, les feuilles, les tailles de haies en fagots liés avec une ficelle (1m maximum) et les troncs d'arbres (10 cm de diamètres maximum). Vos bacs ne sont pas vidés mécaniquement mais par les agents de collecte. Pour cette raison, veillez à ce que votre contenant puisse être facilement soulevé sinon il pourrait ne pas être collecté. Vous pouvez également déposer vos déchets verts en déchetterie.

Il est interdit de brûler les déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage, …) sur la région des Hauts-de-France. Le non-respect de cette interdiction peut entraîner une contravention de 450€. De plus, brûler ses déchets végétaux c'est à la fois toxique pour le voisinage et la planète. Le Brûlage de 50Kg de végétaux émet autant de particules que 13000km parcourus par une voiture diesel récente (source Atmo Hauts de France).

Les encombrants

L'évacuation des déchets encombrants se fait au choix :

- Par dépôt dans toutes déchetteries de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.
- Par enlèvement à domicile sur rendez-vous auprès de l'association Le Maillon C2RI (Collecte Réemploi Recyclage Insertion) au 03.27.45.89.42.

Tout dépôt d'encombrant dit « sauvage » entraînera pour le contrevenant une amende de 135€ ainsi que le paiement de la facture d'enlèvement des déchets.

Les déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe soit 35€.

Demande de Carte Nationale d'Identité (C.N.I.)

Depuis 2017, les demandes de C.N.I. ne se font plus à la Mairie du domicile mais dans n'importe quelle mairie équipée du dispositif de recueil.

Une nouvelle carte plus sécurisée, plus pratique et au design modernisé.

Depuis le 2 août 2021, tout usager souhaitant se voir délivrer une carte nationale d'identité (CNI) ou souhaitant faire renouveler sa CNI arrivée à expiration, bénéficiera de la nouvelle carte.

La nouvelle carte nationale d'identité sera de format ID-1, soit la taille d'une carte bancaire, à l'instar par exemple du permis de conduire.

Aux règles de sécurité imposées par le règlement européen, le ministère a souhaité ajouter un certain nombre de dispositifs, afin de mieux protéger la nouvelle carte d'identité. Leur objectif est de veiller à garantir une protection optimale des données à caractère personnel qui y sont mentionnées.

Une attention particulière est prêtée aux données biométriques qui sont contenues dans le composant électronique du titre : ces données sont stockées dans un compartiment hautement sécurisé et dont l'accès est spécifiquement encadré.

Sachez qu'il est possible de réaliser votre pré-demande, via le site https://ants.gouv.fr/. En créant votre profil (identifiant et mot de passe), vous pourrez remplir en ligne votre formulaire. A l'issu de la procédure, un récépissé contenant un QR-Code vous sera transmis. Il suffira alors de présenter ce code barre dans l'une des mairies équipée du matériel nécessaire. Toutes vos données étant enregistrées, vous n'aurez donc plus besoin de remplir le dossier Cerfa.

Dans l'arrondissement de Valenciennes, les communes équipées de station d'enregistrement sont : Anzin, Bouchain, Bruay–sur-L'Escaut, Condé-sur-L'Escaut, Denain, Marly, Onnaing, St-Amand-les-Eaux, Valenciennes, Vieux-Condé et Wallers.

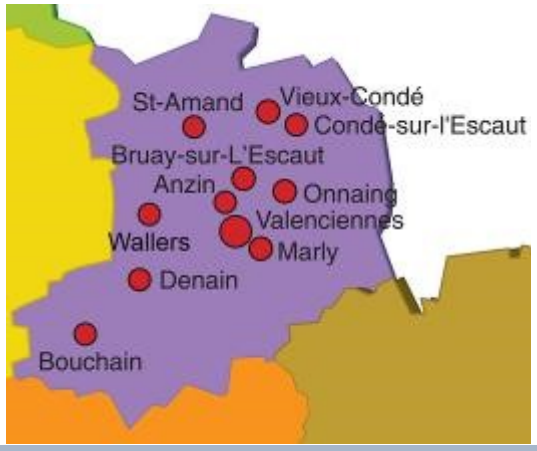

Inscriptions sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales :

- en ligne sur le site du service public à l'adresse : https://www.service-public.fr/
- directement en Mairie

Vous devrez remplir la fiche de renseignements (Cerfa N° 12669*02) et fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi qu'un justificatif d'identité en cours de validité.

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales toute l'année. Toutefois, pour participer à un scrutin, il faut vous inscrire sur la liste électorale au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de l'élection.

Les jeunes qui atteignent leur majorité et qui ont régulièrement procédé à leur recensement, sont automatiquement inscrits par l'INSEE (article L16 II1° du code électoral).

Plus de détails sur le site de la Mairie, rubrique :
« Vie Pratique/Inscriptions sur les listes électorales »

Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). La démarche à suivre est très simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne « Recensement citoyen obligatoire » puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Le recensement devient ainsi plus simple, très rapide et s'effectue sans perte de temps.

Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille. L'attestation de recensement sera ensuite déposée dans l'espace confidentiel de son compte mon.servicepublic.fr : on peut alors l'imprimer lorsqu'elle est demandée sans risque de l'égarer !

Il est toujours possible d'effectuer ces démarches en Mairie, il vous sera demandé la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), la copie du livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile des parents.

Réalisez votre demande de Pass Déchets !

L'accès aux déchetteries communautaire (Beuvrages, Maing, Onnaing, Quiévrechain, Valenciennes et Vieux-Condé) est soumis à la détention d'un carte Pass Déchets.

Pour obtenir votre carte Pass Déchets, il vous suffit de renseigner le formulaire de demande sur le site de Valenciennes Métropole à l'adresse : **www.valenciennes-metropole.fr/dechets/carte-dechetteries**

Votre demande sera traitée par les services de Valenciennes Métropole et votre carte d'accès sera envoyée à votre domicile.

Horaires de la déchetteries de Beuvrages du 1er octobre au 31 mars:

- Lundi : 13h00 - 17h00
- Mardi au vendredi : 09h00 - 12h00/13h00 - 17h00
- Samedi : 09h00 - 17h00
- Dimanche : 09h00 - 12h00

Service d'Alerte SMS

Afin de permettre un accès plus rapide à l'information, un service d'alerte SMS, gratuit pour les abonnés, a été mis en place. Ce service permet à la Mairie de vous envoyer par mail et/ou SMS des informations importantes.

Vous pouvez toujours vous inscrire au service en vous rendant sur le site : https://www.mesalertes.fr/

Du côté de Valenciennes Métropole

Depuis 20 ans, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) exerce de nombreuses compétences en substitution des communes membres : zones d'activités, aides à l'emploi, collecte et traitement des déchets, logement-habitat, culture et tourisme, environnement, etc…)

Au fil des ans et des lois, de nouvelles compétences ont été transférées des communes à la CAVM.

Fin 2020, le SIARARB, syndicat gérant les eaux usées et les eaux pluviales des communes d'Aubry du Hainaut, Anzin, Raismes, Beuvrages et Petite-Forêt a été dissout.

Fin 2021, le SMAV, syndicat à qui Valenciennes Métropole a confié temporairement cette gestion des eaux usées et des eaux pluviales sera à son tour dissout.

Il en sera de même, dès le 31 décembre 2021, du SEV, Syndicat des Eaux du Valenciennois, qui approvisionne en eau notre commune.

Dès 2017, la CAVM a pris la compétence en urbanisme en lieu et place des communes. A ce titre elle a achevé certains chantiers en cours, dont le Plan Local d'Urbanisme de notre commune puis a démarré, la même année, l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le PLUi, qui est entré en vigueur en mai 2021, après quatre ans d'élaboration, de réunions publiques et d'enquête publique.

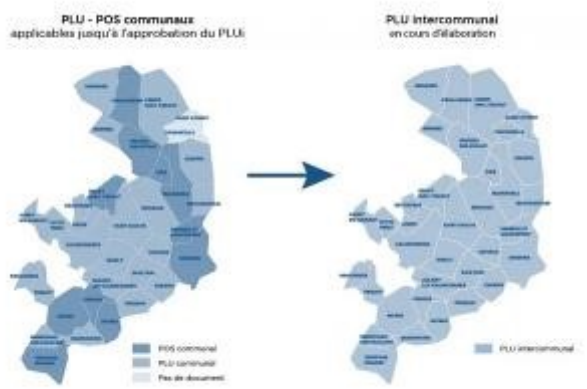

Pour notre commune, outre la mise en œuvre d'un règlement nouveau commun à plusieurs communes de même morphologie urbaine que la nôtre, le PLUi a repris la majeure partie du zonage acté en 2017, et rajouté une possibilité d'extension urbaine à long terme à l'arrière du lotissement du moulin.

Ce document d'urbanisme n'impacte pas directement la propriété des terrains contrairement à des rumeurs circulant sur les réseaux sociaux dans diverses communes, mais prévoit à plus ou moins long terme la possibilité d'aménager de nouveaux secteurs d'habitation en fonction des besoins en logements et en appliquant des densités urbaines compatibles avec les quartiers voisins.

Pour notre commune, la densité recherchée est de 25 logements par hectare. Donc ni barres, ni grands ensembles immobiliers. Les hauteurs des constructions restent elles aussi limitées à l'existant. Pour ces secteurs d'habitation futurs, pour certains situés en fonds de parcelles donnant sur la rue Henri Maurice, déjà présents dans le PLU de 2017, Valenciennes Métropole a donné suite à des demandes de modifications reçues pendant la période d'instruction du PLUi et de manière très générale appuyées par la municipalité d'Aubry.

Parmi les changements réglementaires, il est à noter l'obligation dans toutes les communes de la CAVM de demander une autorisation de clôture que celle-ci soit sur rue ou sur limite séparative avec un voisin.

Le PLUi n'est pas un document figé. Il fera l'objet de modifications régulières pour des amendements ou de révisions en cas de nécessité forte pour des changements majeurs.

Le PLUi est consultable en mairie. N'hésitez pas à prendre contact avec les services de la mairie et vos délégués communautaires, Elisabeth DUBOIS et Raymond ZINGRAFF, qui vous accompagneront dans vos démarches auprès de Valenciennes Métropole.

Dans un domaine voisin, la CAVM a mis en chantier un Règlement Local de Publicité intercommunal. Pour notre commune qui a pris depuis de nombreuses années le parti de réduire la nuisance visuelle des panneaux d'affichage publicitaire, vos délégués et votre municipalité prônent une réglementation qui maintient les restrictions existantes afin de préserver la quiétude de nos rues et de nos façades.

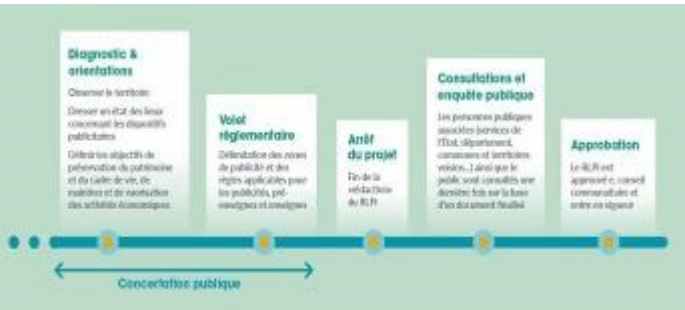

Le Parc Naturel plus que cinquantenaire, poursuit ses actions au profit des habitants, exploitants agricoles ou forestiers, acteurs du tourisme et producteurs locaux des communes membres, chasseurs, pêcheurs, ornithologues et bien d'autres bénéficiaires, tout en préservant nos richesses naturelles, en sensibilisant les usagers, les enfants, en expérimentant de nouvelles formes d'urbanisation, de préservation des paysages et d'utilisation raisonnée des sols et des ressources.

Le Parc Naturel a franchit deux nouveaux caps ces derniers mois :

Estompée par l'actualité sanitaire, la labellisation RAMSAR (https://www.ramsar.org/fr/) d'une partie du territoire du Parc est une reconnaissance internationale du travail de préservation des zones humides.

Sont ainsi reconnus comme essentiels et d'importance internationale 27.622 hectares de milieux humides (étangs, tourbières, rivières, marais, prairies et forêts humides, etc.) depuis le Douaisis jusqu'à notre plaine communale. Ces milieux sont essentiels, non seulement parce qu'ils abritent un patrimoine écologique important, mais surtout parce que ces écosystèmes rendent de nombreux services à l'homme : une meilleure qualité de l'eau et de l'air, la lutte contre la sécheresse, la prévention des inondations, etc.

Depuis le 3 juin, la création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) a scellé 30 ans de collaboration et d'actions partagées valorisant une continuité territoriale qui s'affranchit progressivement des frontières entre le PNR Scarpe Escaut et son homologue belge le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut.
https://plaines-scarpe-escaut.eu/

N'hésitez pas à visiter le site web du Parc ou à vous abonnez gratuitement à ses lettres d'information : http://www.pnr-scarpe-escaut.fr

Le label Ramsar

La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, appelée Convention de Ramsar, a été adoptée le 2 février 1971 à Ramsar, Iran.

Elle engage les Etats membres à la conservation et à l'utilisation durable de leurs milieux humides, et prévoit la création d'un réseau mondial de zones humides d'importance internationale : les sites Ramsar.

À l'origine, ce réseau a été établi en faveur de la conservation des populations d'oiseaux d'eau. Aujourd'hui, il est en constante extension à travers le monde pour conserver et gérer durablement les milieux humides au patrimoine écologique inestimable. La France a ratifié la Convention de Ramsar en 1986.

Pour être labellisés Ramsar, les sites, quelle que soit leur superficie, doivent répondre à au moins l'un des neuf critères de désignation Ramsar, et constituent ainsi la vitrine des milieux humides français.

Source : Ministère de la transition Écologique

Agenda

Novembre:	11 novembre :	Commémoration de l'armistice 14-18
	21 novembre :	Bourse aux jouets et vêtements par « Ecole Aubry »
	27-28 novembre :	Flâneries de Noël par « Un Monde en Fête »
Décembre :	4 et 5 décembre :	16ème salon du Vin et de la Gastronomie au Château d'Aubry
	5 décembre :	Téléthon
	15 décembre :	Remise des colis de Noël des enfants extérieurs (Voir coupon réponse joint au Bulletin)
	18 décembre :	Distribution du colis des Aînés en Mairie (Voir coupon réponse joint au Bulletin)
Janvier :	7 janvier : Cérémonie de présentation des vœux du Maire	

Et encore de nombreux évènements dans le cadre des activités associatives dont les dates ne sont pas connues à ce jour….

Retrouver les informations concernant le municipalité et les manifestations

sur le site et le facebook de la Mairie :

http://www.aubryduhainaut.fr

Colis de Noël des enfants scolarisés à l'extérieur

Le Colis de Noël, offert par la commune, est distribué automatiquement à chaque enfant fréquentant l'école d'Aubry-du-Hainaut. Pour les enfants résidant à Aubry-du-Hainaut, fréquentant une école primaire extérieure, il suffit de remplir le bulletin d'inscription ci-dessous et de le faire parvenir en mairie avant le **22 novembre 2021**.

Le colis est à retirer en mairie le mercredi **15 décembre 2021 entre 13h30 et 17h30**.
Pour les nouveaux Aubrysiens, joindre obligatoirement une copie du livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

BULLETIN D'INSCRIPTION - COLIS DE NOËL DES ENFANTS 2021

Adresse : ……..
Nombre d'enfants : ……..

Nom	Prénom	Etablissement Fréquenté	Classe

A déposer en Mairie **avant le 22 novembre 2021**, dernier délai.

Colis des Aînés 2021

Le Colis des Aînés, offert par la commune, est réservé aux personnes ayant 70 ans ou plus au cours de l'année 2021.
Pour la bonne organisation de la distribution de ces colis, vous pouvez vous inscrire, grâce au bulletin d'inscription ci-dessous, **avant le 22 novembre 2021**.
Pour les nouveaux Aubrysiens, joindre obligatoirement copie du livret de famille et/ou carte nationale d'identité, ainsi qu'un justificatif de domicile.

BULLETIN D'INSCRIPTION - COLIS DES AÎNÉS 2021

Adresse : ……..
Nombre de personnes : ……..

Nom	Prénoms	Date de Naissance

Choisissez le mode de retrait du colis* :

- ☐ en Mairie, le samedi 18 décembre 2021 de 14h00 à 17h00
- ☐ portage à domicile, le dimanche 19 décembre 2021 de 10h00 à 12h00

(*) cochez la case correspondante à votre choix.

A déposer en Mairie **avant le 22 novembre 2021**, dernier délai.

Bibliothèque à la Maison

Le service de Bibliothèque à la maison est réservé aux Aubrysien(ne)s de plus de 60 ans. Pour vous inscrire, retournez le coupon ci-après en Mairie. En indiquant le créneau de passage souhaité.

BULLETIN D'INSCRIPTION – BIBLIOTHÈQUE À LA MAISON

Nom : …… Prénoms : ……
Adresse : …… Tel : ……
Jours de passage souhaité : …… ☐Matin ☐Après-Midi